



Synthèse du travail des groupes multidisciplinaires à fin juillet 2013 à l'intention du groupe des législateurs

Les urgences identifiées ayant un impact sur le travail des législateurs peuvent se résumer ainsi :

INCLURE DANS LES CURSUS DE FORMATION des corps de métiers en première ligne de l'information, de la prévention, du dépistage et du parcours de réparation des violences sexuelles, une formation en quatre modules sur le sujet des violences sexuelles ⇒ ajout dans les diplômes d'état

Module 1 : définitions, épidémiologie

Module 2 : conséquences des violences (médicales, scolaires, professionnelles, sociales, ...)

Module 3 : prise en charge d'une personne victime de violences sexuelles, signalement, parcours de réparation

Module 4 : conduite à tenir pour le professionnel concerné

et en priorité

Corps médical et para-médical

- médecins : outre un module général, les médecins doivent être formés sous plusieurs angles
 - o pendant les études
 - cours de sémiologie
 - cours de pédiatrie
 - cours de gynécologie
 - cours de psychiatrie
 - cours de médecine légale
 - cours de thérapeutique
 - o pendant l'internat
 - de médecine générale
 - de gynécologie
- sage-femmes
- psychologues
- psychothérapeutes
- kinésithérapeutes
- ostéopathes
- infirmiers

Monde juridique et judiciaire

- avocats
- magistrats
- police
- gendarmerie
- système pénitentiaire

Encadrants de l'enfance

- directeurs d'établissements scolaires
- enseignants et encadrants scolaires
- personnel de santé des établissements scolaires
- enseignants sportifs
- autres encadrants de la petite enfance : assistantes sociales, tous intervenants en PMI, éducateurs, BAFA...
- gardes d'enfants
- tous intervenants de la chaîne d'adoption

Encadrants des personnes en situation de handicap

INCLURE DANS LES MODULES DE FORMATION CONTINUE le sujet des violences sexuelles dans les corps de métiers concernés

CREER DES FILIERES D'EXPERTS en matière de violences sexuelles

- Médecins pour les expertises judiciaires (doit faire l'objet d'une formation spécifique – et les rapports d'expertise doivent être standardisés - *le groupe des médecins travaille à l'édition d'un standard en ce sens*)
- Avocats spécialisés
- Magistrats spécialisés
- Police : les brigades de mineurs sont un plus mais encore insuffisamment formées dans la totale appréhension du sujet + gros travail à faire dans l'accueil des adultes
- Référents Mélanie (gendarmerie) : le principe du référent est OK mais à former correctement + gros travail à faire dans l'accueil des adultes

INFORMER LES ENFANTS : REMETTRE L'ECOLE DANS SON ROLE D'INFORMATION ET DE PREVENTION SUR LA SEXUALITE (pas sur le simple côté anatomique) ET FAVORISER CET ASPECT D'ENCADREMENT PAR LE PERSONNEL DE SANTE SCOLAIRE

- Inscrire la maltraitance au sens large dans un référentiel : information, prévention et ce dans toutes les grandes étapes scolaires, de façon adaptée : maternelle, primaire, collège, lycée
- Les médecins scolaires pourraient utilement intervenir sur le sujet : quelques 150 à 200 postes vacants (à revoir dans la problématique générale du numerus clausus qui n'anticipe pas les vrais besoins de santé) – pour mémoire *au 01/01/2013, 10952 médecins retraités sont actifs, une projection est faite à 29389 en 2018, soit 15% du corps médical* – de plus la rémunération d'un médecin scolaire débutant à 1700 euros brut est indécente (bac +8 pour mémoire)

ENSEIGNEMENT : UNIFIER LA LEGISLATION SUR LA MALTRAITANCE – UNE LOI CADRE UNIQUE

- Et abroger tout le reste
- Former des EMAS (équipes mobiles d'aide à la sécurité) spécifiques à la gestion des violences sexuelles

OBLIGATION D'ESPACE D'INTIMITE DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS EN MATIERE DE DOUCHES ET DE VESTIAIRES

PROTECTION DE L'ENFANCE AU SENS LARGE

- La protection de l'enfance en France manque de cohérence et donc d'efficacité. Un nouveau cadre serait le bienvenu.

PROTECTION DE L'ENFANCE SUR INTERNET

- Bridage de tous les matériels audio et vidéo à l'achat
- La suppression du contrôle parental devient un acte volontaire et conscient des parents

PROTECTION DE L'ENFANCE AU SEIN DES FAMILLES

- Maternité : remise d'une note d'information aux parents sur la protection de l'enfance et la maltraitance
- Encadrement des familles par une visite de sage-femme à domicile axée sur la protection de l'enfance
- Les maisons de naissance, à ce titre, pourrait tenir un important rôle en matière de prévention

FICHER NATIONAL DES ENCADRANTS DE L'ENFANCE **INCLUANT LES BENEVOLES** ASSOCIATIFS

- Carte professionnelle obligatoire avec vérification des casiers judiciaires : ne doit pas relever des services déconcentrés car mauvaise communication entre les départements et les régions
- Fichier des interdits professionnels : ne doit pas relever des services déconcentrés
- Obliger les fédérations sportives à utiliser une procédure nationale et spécifique de signalement des interdits professionnels avec accusé de réception engageant juridiquement tous les destinataires

MIEUX PROTEGER LES ENCADRANTS DE L'ENFANCE REALISANT DES SIGNALEMENTS

Tolérance zéro

ABSENCE DE DIFFERENCE VIOL/ATTOUCHEMENT
IMPREScriptIBILITE

- les barrières à franchir en France
- analyse du travail des pays qui l'ont mise en place
- le soutien attendu des autres groupes de travail

REMBOURSEMENT DES PARCOURS DE REPARATION DES VICTIMES

- création d'une ALD 31 intégrant le remboursement de soins tels que les psychothérapies, séances d'ostéopathie (pour les professionnels ayant une formation spécifique en matière de violences sexuelles)

Le groupe des médecins travaille à la fourniture de données épidémiologiques et médico-économiques.

REFLEXION SUR LES PLATEFORMES MULTIDISCIPLINAIRES D'ACCUEIL DES VICTIMES

PARCOURS JUDICIAIRE DES VICTIMES

- tribunaux spécialisés
- médiations civiles à étudier

AGRESSEURS : FILIERES DE SOINS SPECIFIQUES

- à créer dans l'optique de la double réparation victime/agresseur